

L'IMPUNITÉ DES RESPONSABLES DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS COMMISES DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'EXPULSION DE MIGRANTS CONGOLAIS

ACAT-France, mars 2019

Depuis 2004, l'ACAT-France mène un travail de soutien aux victimes de violations des droits humains en Angola. Notre organisation félicite les autorités angolaises pour les efforts menés en faveur de la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du précédent EPU de décembre 2014.

Depuis décembre 2003, les autorités angolaises procèdent à des opérations d'expulsions massives de ressortissants congolais, sans respect du droit international et au mépris des droits humains.

Plusieurs dizaines de milliers d'entre eux ont subi de graves violations des droits humains - violences sexuelles et actes de torture - perpétrés par des membres de diverses forces de défense et de sécurité (FDS) angolaises.

Ces violences sont commises alors que les autorités angolaises s'étaient engagées, notamment lors du précédent EPU de décembre 2014, à améliorer les conditions de renvoi des ressortissants congolais et à enquêter sur les allégations de violences contre ces personnes.

L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France) est une ONG chrétienne de défense des droits de l'homme, basée à Paris, en France, créée en 1974 et reconnue d'utilité publique. Fondant son action sur le droit international, l'ACAT-France lutte contre la torture, la peine de mort, et pour la protection des victimes, grâce à un réseau de 37 000 membres et sympathisants.

- ➔ L'ACAT est en possession d'informations qui lui permettent d'affirmer que les autorités angolaises sont responsables d'une politique systématique de renvoi violent des migrants congolais vers la RDC.
- ➔ Les autorités angolaises sont responsables d'une politique promouvant une impunité systématique des responsables d'exactions sur les migrants.

- Aucun auteur présumé ou responsable hiérarchique au sein des FDS angolaises n'a été poursuivi devant la justice ni même sanctionné pour de telles violences.
- Aucun rapport n'a été rendu public par les autorités angolaises, laissant ainsi penser qu'aucune enquête indépendante et impartiale n'a véritablement été menée sur ces violences.
- Les autorités angolaises démentent toute violence étatique. Le 18 octobre 2018, le ministre de l'Intérieur, M. Angelo da Veiga Tavares, a déclaré : « *Jusqu'à présent, aucune violation n'a été constatée au cours de l'Opération Transparence* »¹.

➔ **Recommandations à l'endroit de la Troïka des rapporteurs :**

L'ACAT-France appelle les rapporteurs à :

- ✓ Exhorter les autorités angolaises à mettre un terme définitif aux exactions qui accompagnent les expulsions de migrants et à donner des instructions précises aux FDS pour qu'elles garantissent, en toutes circonstances, la protection des personnes en situation irrégulière lors de leur renvoi vers leur pays d'origine ;
- ✓ Demander aux autorités angolaises de mettre en place une politique migratoire respectueuse des droits et de la dignité des individus afin que tout renvoi de personnes en situation irrégulière se fasse dans le cadre de procédures légales, qui respectent la dignité physique et morale de ces personnes ;
- ✓ Demander l'ouverture d'enquêtes indépendantes et impartiales afin d'établir les responsabilités dans les crimes commis contre les migrants Congolais, pour que justice puisse être rendue aux victimes.

¹ http://jornaldeangola.sapo.ao/politica/ministro_do_interior_desmente_torturas

Documents Annexes :

Depuis une dizaine d'années plusieurs organisations non gouvernementales ont eu des activités de « monitoring » des cas de violations des droits humains commises à l'encontre des Congolais expulsés d'Angola. Elles ont récolté des témoignages accablants de tortures, dont de nombreuses violences sexuelles, dans une logique consistant à terroriser, punir et humilier les migrants, en particulier les femmes :

- ✓ En octobre 2018, Oxfam² a recueilli des témoignages de Congolais victimes de torture et de violences sexuelles : au moins six morts et 100 blessés et plus de 330 000 rapatriés selon le Haut-commissariat des Nations unies aux droits humains³ lors de l' « *Opération Transparence* » en octobre 2018.
- ✓ Entre janvier et mai 2015, Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli (CISP) a recensé 4 873 allégations de tortures et de traitements inhumains à l'encontre de Congolais renvoyés dans leur pays et 560 allégations de viols⁴.
- ✓ Entre mai 2013 et février 2014, Médecins du Monde (MDM)⁵ a pris en charge 1 411 victimes de violences sexuelles et 1 261 victimes de tortures et de mauvais traitements.
- ✓ En décembre 2007 et mai 2012, Médecins sans frontières (MSF)⁶ et Human Rights Watch (HRW)⁷ ont dénoncé de telles violences sexuelles dans des rapports circonstanciés.

2

https://wordsandpictures.oxfam.org.uk/pages/view.php?ref=114214&search=%21collection36293+&offset=0&order_by=collection&sort=DESC&archive=&k=e4e35772ba&

3 <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23781&LangID=F>

4 <http://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/expulsion-des-congolais-de-l-angola-toujours-en-cours-depuis-plus>

5 « *Migration transfrontalière, expulsions, violences et violences sexuelles faites aux femmes : la tragédie des Congolais expulsés d'Angola* », juin 2014, <http://www.medecinsdumonde.be/pour-que-cessent-les-violences-%C3%A0-l%E2%80%99%C3%A9gard-des-congolais-expuls%C3%A9s-d%E2%80%99angola>

6 « *Cent histoires, une terrible vérité : Angola, viols et violences systématiques sur les refoulés congolais, les femmes témoignent* », Médecins sans frontière, décembre 2007 : http://www.msf.org/sites/msf.org/files/old/cms/source/countries/africa/drc/2007/angola_report/DRC_100_temoignages.pdf

7 « *Si vous revenez, on vous tue : Violences sexuelles et autres exactions commises à l'encontre de migrants congolais lors de leur expulsion d'Angola* », Human Rights Watch (HRW), mai 2012 : <https://www.hrw.org/fr/report/2012/05/21/si-vous-revenez-vous-tue/violences-sexuelles-et-autres-exactions-commises>